

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 28 janvier 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE204982006

**Conclure cinq (5) ententes-cadres avec les firmes:
JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 :
470 339,73 \$, taxes incluses, pour une durée de
douze (12) mois, Procurnet America - lot 3 :
240 987,60 \$, taxes incluses, pour une durée de
douze (12) mois, LOGISTIK UNICORP - lot 9 :
2 273 702,48 \$, taxes incluses, pour une durée de
douze (12) mois et ACKLANDS-GRAINER INC. - lot
10 : 518 868,04 \$, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 \$,
taxes incluses, pour une durée de six (6) mois, pour
la fourniture d'équipements de protection
individuelle - Montant estimé des ententes :
4 483 008,03 \$, taxes incluses, - entente:
3 898 267,85 \$ + variation des quantités: 584 740,18 \$
- Appel d'offres public 20-18406 - (23
soumissionnaires).**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE204982006

Conclure cinq (5) ententes-cadres avec les firmes: JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 : 470 339,73 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, Procurnet America - lot 3 : 240 987,60 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, LOGISTIK UNICORP - lot 9 : 2 273 702,48 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois et ACKLANDS-GRAINER INC. - lot 10 : 518 868,04 \$, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 \$, taxes incluses, pour une durée de six (6) mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle - Montant estimé des ententes : 4 483 008,03 \$, taxes incluses, - entente: 3 898 267,85 \$ + variation des quantités: 584 740,18\$ - Appel d'offres public 20-18406 - (23 soumissionnaires).

À sa séance du 6 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (lot 9) pour lequel :
 - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.**

Le 13 janvier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ces ententes-cadres pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Le Service a d'abord informé la Commission que les prix obtenus sont de 89% favorable à la Ville pour ces produits dont le prix a fortement diminué après la première vague de la pandémie où il y avait pénurie pour la plupart des items visés. Puis, il a été expliqué que la deuxième soumission reçue pour le lot concerné pour le dossier soumis à l'examen de la Commission a dû être rejetée parce que la compagnie n'avait pas la classe requise pour cet item. En effet, chacun des lots de produits comporte des spécifications techniques et nécessitait des certifications requises par Santé Canada, et ce, en plus des exigences administratives de la Ville. Puis, les responsables ont expliqué que, pour l'ensemble des lots, les prix ont grandement diminué par rapport à la première

vague de la COVID, cependant le manque de concurrence pour le lot des gants a résulté en un écart défavorable à la Ville, de 7,84% par rapport à l'estimé pour ce seul lot. En conclusion, le Service a expliqué qu'il s'agit d'un contrat à prix fixe pour 12 mois, pour lequel la Ville peut s'approvisionner au fur et à mesure des besoins et qui est doté d'une clause de résiliation sans motif à 10 jours d'avis. Les paiements se font dorénavant sur réception des produits, après qu'un contrôle de la qualité ait été effectué.

Au terme de son examen, la Commission souligne son appréciation de l'amélioration des modalités de paiement permettant ainsi le contrôle de la qualité des marchandises reçues ainsi que l'option de résiliation.. Aussi, la Commission apprécie la négociation menée avec le seul soumissionnaire conforme, et ce, malgré l'absence d'un résultat en contexte de la possibilité de pénurie et de fluctuation de l'offre et de la demande. Finalement, la Commission demande l'ajout d'une mention à la section des aspects de développement durable au sommaire décisionnel en ce qui a trait à la gestion de l'utilisation ainsi qu'à la disposition responsable du matériel souillé.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (lot 9) pour lequel :*
 - o *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE204982006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.